

Tarifs service Education Jeunesse

Annexe à la délibération 2024-30

Tarifs de la restauration scolaire :

Les tarifs prennent en compte le prix du repas mais également le temps de garde des enfants de 11h30 à 13h30. **Le coût de revient par enfant et par jour est de 10,79 €.**

- Pour les quotients inférieurs ou égaux à 169, il est appliqué un tarif à 1€
- Pour les quotients compris entre 170 et 800, il est appliqué le coefficient multiplicateur de 0,00625.

L'application d'un coefficient multiplicateur permet de limiter les effets de seuil.

Par exemple, avec un quotient de 250, le tarif applicable sera de 1,56 €.

Il est appliqué le tarif de 6,50€ pour les familles ne résidant pas sur Saint-Martin-le-Vinoux.

Quotients CAF	Tarifs
Jusqu' à 169	1.00 €
de 170 à 800	Quotient x 0,00625
de 801 à 900	5.10 €
de 901 à 999	5.20 €
de 1000 à 1099	5.40 €
de 1100 à 1199	5.55 €
de 1200 à 1299	5.70 €
de 1300 à 1399	5.85 €
de 1400 à 1499	6.00 €
de 1500 à 1999	6.15 €
de 2000 à 2499	6,30 €
Plus de 2500	6,50 €
Non Saint-Martiniers	6,50 €

Un dégrèvement de 20 % est appliqué sur le tarif du 3^{ème} enfant et des suivants pour les familles de 3 enfants et plus déjeunant tous les 3 dans les cantines scolaires (maternelle et élémentaire).

Tarifs pour une prestation sans repas (enfants avec PAI et panier repas) :

Quotient CAF de 100 à 299 :	0.50€
Quotient CAF de 300 à 599 :	1€
Quotient CAF de 600 à 799 :	1.50€
Quotient CAF de 800 à 1199 :	2€
Quotient CAF de 1200 à 1799 :	2.50€
Quotient CAF de 1800 à 2499 :	3€
Quotient CAF de 2500 et plus :	3.50€
Non Saint-Martiniers :	3.50€

Une pénalité de 8 euros est facturée aux parents qui laissent leur enfant, sans inscription préalable, à la restauration scolaire.

Le prix du repas pour les parents souhaitant déjeuner au restaurant scolaire est au tarif maximum soit 6,50€.

Tarifs du transport scolaire :

Le transport scolaire est mis en place tous les jours d'école, matin et soir, pour les enfants scolarisés sur l'école Simone Veil.

Les tarifs prennent en compte le coût du bus avec chauffeur, ainsi que l'encadrement par un(e) accompagnateur(trice). **Le coût de revient par enfant et par mois est de 170€.**

Le forfait mensuel (quel que soit le nombre de trajets effectués dans le mois) :

- Quotient CAF jusqu'à 1799 : 15 €
- Quotient CAF de plus de 1800 € : 20 €
- Tarif non Saint-Martiniers : 20€

La carte de 10 voyages est facturée 25 €. Elle est valable 2 ans et peut être utilisée par toute la fratrie.

Tarifs de la Récré'active :

Le service de la Récré'active est ouvert à toutes les familles, matin et soir. Les tarifs prennent en compte notamment l'encadrement et l'achat du matériel pour les activités.

Les enfants sont encadrés par des ATSEM, des animateurs et des intervenants professionnels.

Le coût de revient par enfant et par soir est de 4,20€.

Tarif unique pour l'accueil du matin : 1€

Pour la première tranche horaire (de 16h30 à 17h30), la tarification se fait selon le quotient de la CAF :

Quotient CAF jusqu'à 599 :	0,50 €
Quotient CAF de 600 à 1199 :	1 €
Quotient CAF 1200 à 1799 :	1.50 €
Quotient CAF 1800 à 2499 :	2 €
Quotient CAF de plus de 2500 :	2.50 €
Tarif non Saint-Martiniers :	2.50 €

Tarif unique pour le créneau 17h30 – 18h : 1,25 €

Tarif unique pour le créneau 18h – 18h30 : 1,50 €

En cas de dépassement d'horaire (quelle que soit la tranche horaire réservée), il est appliqué une pénalité de 5 € en plus de la tranche horaire supplémentaire.

Un dégrèvement de 20 % est appliqué sur le tarif du 3^{ème} enfant et des suivants pour les familles de 3 enfants et plus étant inscrits à la Récré'active. (maternelle et élémentaire).